



Épisode de pollution

Communiqué de Préviation d'un Épisode de pollution persistant pour l'ozone de dépassement du seuil d'information

En application de l'arrêté interpréfectoral relatif à la procédure d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution atmosphérique en Île-de-France

Airparif prévoit pour le vendredi 16 juin 2023 un épisode de pollution persistant pour l'ozone en Île-de-France

Niveaux de pollution

Selon les prévisions d'Airparif :

Pour l'ozone, le niveau d'information de 180 µg/m³ pendant 1h devrait être dépassé le vendredi 16 juin 2023.

Le niveau maximum prévu en situation de fond dans la région Île-de-France est compris entre : 170 µg/m³ et 200 µg/m³

Cet épisode de pollution est marqué par sa persistance puisque les niveaux dépassent le seuil d'information depuis plusieurs jours.

Conditions de dépassement

- **Zone géographique concernée** : L'Île-de-France

- **Durée prévue du dépassement** :

au moins 1 heure

- **Conditions météorologiques de ce dépassement** :

Situation prévue pour la journée du dépassement :

- température relevée : 31°C
- vitesse et direction de vent : 1 à 3.5 m/s de secteur Nord-Est
- inversion de température : Oui

- **Évolution prévue de l'épisode de pollution pour le lendemain du dépassement** :

Stabilisation

Informations complémentaires

Conformément à l'arrêté interpréfectoral du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région d'Île-de-France, le préfet de Police engagera ce jour les actions d'information ainsi que les recommandations sanitaires et comportementales visant à limiter les émissions de polluants atmosphériques. Après consultation du comité des élus en début d'après-midi, il pourra également décider la mise en oeuvre de mesures réglementaires d'urgence.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Contact

Préfecture de Police

01.53.71.53.71

Airparif : Association loi 1901, agréée par le Ministère en charge de l'environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France.

Tél : 01.44.59.47.64 (jours ouvrables de 9h à 17h) ou 06.07.08.20.82 (hors heures ouvrables en période de pointe de pollution)

Fax : 01.44.59.47.67

Pour suivre les niveaux de pollution : www.airparif.fr